

# Scolarisation des élèves en situation de handicap.

## »module Encadrants »

### Fiche technique

#### Secteur

Médico-social

#### Public

Directeurs ESMS, directeurs adjoint, chef de services

#### Durée

2 jours

#### Organisme de formation

☞ INS HEA

#### Date limite d'inscription

02/05/2018

### Lieux & dates

#### ☞ Groupe 1

#### Cayenne

Les 31 mai & 1er juin 2018

### Interlocuteur Opcos Santé

#### Howard STEWENSON

[howard.stewenson@unifaf.fr](mailto:howard.stewenson@unifaf.fr)

0594391567

### Contexte

Ecole inclusive, droit à la scolarisation de tous les enfants, tels sont les grands principes soutenus par les pouvoirs publics. Pour offrir aux élèves en situation de handicap un parcours scolaire adapté, cohérent et permettre à de plus en plus d'élèves d'intégrer le système scolaire ordinaire, la coopération de l'ensemble des acteurs s'avère indispensable.

C'est pour développer ces coopérations entre établissements médico-sociaux (ESMS), établissements scolaires et maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) que l'Education Nationale, le CNFPT et Unifaf s'associent avec le soutien de la CNSA pour lancer une action de formation conjointe à destination des professionnels concourant à la scolarisation des élèves en situation de handicap.

### Objectifs

Elle vise à impulser et faciliter les coopérations entre les acteurs d'un même territoire intervenant dans l'accompagnement et le parcours scolaire de l'élève handicapé, à travers la formation des acteurs de terrain et de leurs encadrants.

Pour faciliter et initier les démarches partenariales sur les territoires, les sessions de formation regrouperont les professionnels des différentes structures concernées autour d'un double dispositif de formation : une formation pour les encadrants et une formation destinée aux intervenants.

### Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé

### Contenu

Cette formation s'adresse aux encadrants des structures concernées à savoir : les inspecteurs de l'éducation nationale en charge de l'ASH, les référents scolarisation des ARS, les directeurs des MDPH et les directeurs ou chefs de service des établissements médico-sociaux.

La formation de deux jours regroupera des représentants de chacune des institutions en interaction sur l'académie.

Contenu :

- ☞ Réglementation relative à la scolarisation des élèves en situation de handicap.
- ☞ Les outils nécessaires à la conduite du changement, avec l'ensemble des partenaires, notamment afin de déployer, sur les territoires, un projet personnalisé de scolarisation pour chaque élève.
- ☞ Transmettre l'ensemble de ces éléments auprès de ces équipes et impulser la dynamique associée.